

**Indicateur n° 7 : Évolution du nombre de places agréées en établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) pour 100 enfants de moins de trois ans et du nombre de places actives en EAJE pour 100 enfants de moins de trois ans.**

**1<sup>er</sup> sous indicateur : Évolution du nombre de places agréées en EAJE pour 100 enfants de moins de trois ans.**

Type d'établissement****	2005	2006	2007	2008 (P)
Places agréées d'accueil collectif *	254 321	265 620	281 229**	288 892***
Places agréées d'accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans	<b>10,9</b>	<b>11,2</b>	<b>11,6</b>	<b>11,7</b>
Places en crèches familiales	56 257	53 215	48 435	51 082
Places en crèches familiales pour 100 enfants de moins de 3 ans	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>
Places en crèches parentales	3 436	2 691	2 514	3 608
Places en crèches parentales pour 100 enfants de moins de 3 ans	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
Places en micro-crèches	-	-	-	278
<b>Total des places agréées en EAJE</b>	<b>314 014</b>	<b>321 526</b>	<b>332 178</b>	<b>343 860</b>
<b>Total des places offertes en EAJE pour 100 enfants de moins de trois ans</b>	<b>13,5</b>	<b>13,5</b>	<b>13,7</b>	<b>13,9</b>

Source : CNAF (RNDC) et INSEE. Champ : France entière hors places non financées par la prestation de service unique  
Légende : (P) provisoires, \* yc jardins d'enfants, \*\* dont 3 430 places en jardins d'enfants, \*\*\* dont 3 163 places en jardins d'enfants, \*\*\*\* les places en établissements multi-accueil sont comptabilisées en accueil collectif.

Au 31 décembre 2007, on dénombre 281 229 places offertes en accueil collectif (crèches collectives, haltes-garderies, accueil polyvalent et jardins d'enfants) et financées par la prestation de service unique (PSU). Si l'on y ajoute les 7 204 places (source Drees, enquête PMI) non financées par la prestation de service unique (PSU), on obtient un total de 288 433 places destinées à l'accueil collectif d'enfants de moins de trois ans.

Entre 2005 et 2007, le nombre de places agréées d'accueil collectif a progressé de l'ordre de 26 900 places, soit un rythme moyen de croissance d'environ 5 % par an. Depuis 1990 (*cf. infra*), il a été multiplié par près de 1,7 (hors jardins d'enfants), soit une augmentation annuelle moyenne de 3,1 %.

Les autres types d'accueil représentent un potentiel de 50 900 places fin 2007 : 48 400 en crèches familiales et 2 500 en crèches parentales. Depuis 2005, on constate une régression de ces deux types d'accueil. La part des crèches parentales est passée en 2006 sous la barre des 1% de l'offre. Les crèches familiales représentaient 18% de l'offre globale faite par les établissements d'accueil du jeune enfant en 2005 contre 15 % en 2007. Cette dernière évolution peut toutefois être liée au mode de collecte des informations. En effet, dans les données administratives utilisées pour définir le nombre de places en EAJE, les places dans les établissements multi-accueil sont comptabilisées comme des places d'accueil collectif (Cf encadré « Les modes d'accueil collectif et familial » et encadré « Complément au 1<sup>er</sup> sous-indicateur »). En conséquence, les places en crèches familiales développées dans les établissements multi-accueils ne sont pas comptées avec les places en crèches familiales mais avec les places en accueil collectif. Les places dans les établissements multi-accueil tendant à se développer, la diminution du nombre de places en crèches familiales ainsi observée est à relativiser.

Au total, le nombre de places agréées en établissements d'accueil de jeunes enfants est de 339 382 au 31 décembre 2007 dont 332 178 financées par la prestation de service unique. Le nombre de places relevant de la prestation de service unique a progressé de 3,3% sur un an.

Les données provisoires pour 2008, qui n'incluent pas les places non financées par la PSU, font état de 343 860 places. Ce chiffre intègre les premiers dénombrements des micro-crèches, dispositif créé en 2007 (cf. encadré). Ces données témoignent d'une nouvelle progression de la capacité d'accueil en établissements des enfants âgés de moins de trois ans (13,9 places pour 100 enfants).

En 2007, le nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de trois ans atteint en moyenne, pour la France entière, 13,7 places. Environ 11,6 sont le fait de l'accueil collectif et 2 celui de l'accueil familial. Selon les départements (cf. carte ci-dessous) le potentiel d'accueil en structures collectives, familiales et parentales varie de 4 à 38 pour 100 enfants de moins de trois ans.

#### Les modes d'accueil collectifs et familial

Depuis le décret du 1<sup>er</sup> août 2000, il convient dans l'ensemble des textes réglementaires qui mentionnent les mots « crèches » ou « haltes-garderies », de considérer que ces mentions correspondent à des catégories « d'établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans », soumis aux dispositions du code de la santé publique. On ne parle donc plus que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans de type collectif, familial ou parental, mono ou multi-accueil.

*Les crèches collectives (établissements d'accueil régulier d'enfants de moins de 3 ans)*, conçues pour recevoir dans la journée, de façon régulière, des enfants de moins de 3 ans, regroupent : les crèches traditionnelles de quartier, implantées à proximité du domicile de l'enfant ; les crèches traditionnelles de personnel implantées sur le lieu de travail des parents ; les crèches à gestion parentale, administrées par les parents regroupés en association de type loi 1901.

*Les haltes-garderies (établissements d'accueil occasionnel)* accueillent ponctuellement des enfants de moins de 6 ans. Elles permettent d'offrir aux enfants de moins de 3 ans des temps de rencontre et d'activité communs avec d'autres enfants, les préparant progressivement à l'entrée à l'école maternelle.

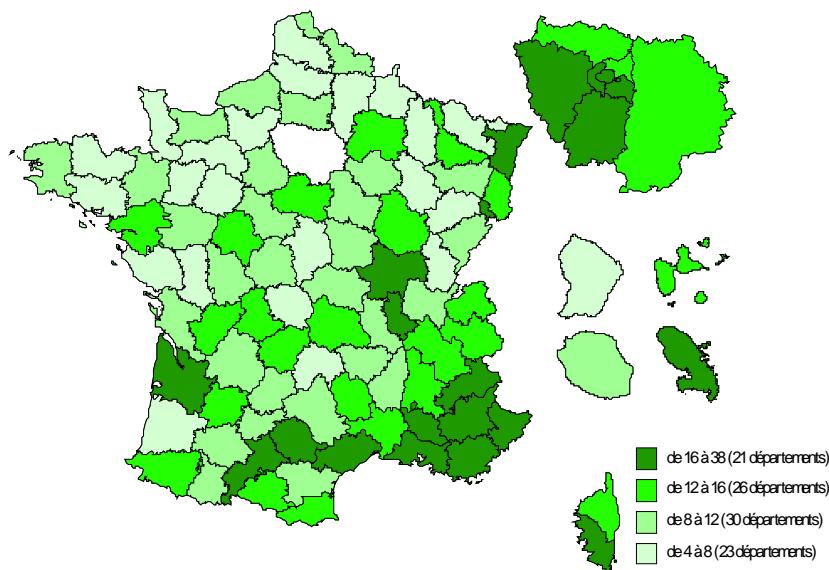
*Les établissements «multi-accueil»* proposent différents modes d'accueil d'enfants de moins de 6 ans au sein d'une même structure. Ils offrent fréquemment une combinaison de plusieurs modes d'accueil collectif de type crèche, jardin d'enfants, halte-garderie et/ou des places d'accueil polyvalent (utilisées selon les besoins tantôt à de l'accueil régulier, tantôt à de l'accueil occasionnel).

*Les crèches familiales (services d'accueil familial)* regroupent des assistants maternels agréés qui accueillent les enfants à leur domicile, sans regrouper l'ensemble des enfants dans un même lieu. Elles sont supervisées et gérées comme les crèches collectives. Les assistants maternels y travaillant sont rémunérés par la collectivité locale ou l'organisme privé qui les emploie.

*Les jardins d'enfants (établissements d'accueil régulier d'enfants de 3 à 6 ans)* sont conçus comme une alternative à l'école maternelle. Ils doivent assurer le développement des capacités physiques et mentales des enfants par des exercices et des jeux. Ils peuvent éventuellement recevoir des enfants dès l'âge de 2 ans. Ils comptent en 2007 environ 3 400 places. Ils ne doivent pas être confondus avec les jardins d'éveil.

*Les micro-crèches* sont des structures expérimentales pouvant accueillir, simultanément, neuf enfants au maximum. Ces établissements bénéficient, pour partie, de conditions dérogatoires. Une micro-crèche est autorisée à fonctionner sans directeur, sous réserve que le gestionnaire ait désigné une personne physique chargée du suivi technique de l'établissement, de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'accueil. Les personnes chargées de l'encadrement et de la prise en charge des enfants doivent, au minimum, avoir deux ans d'expérience auprès de jeunes enfants et être titulaire d'une certification au moins de niveau V ou cinq ans d'expérience en tant qu'assistante maternelle. Enfin elles peuvent bénéficier d'un financement indirect via le complément mode de garde « structure » de la PAJE versé directement aux familles et d'un financement direct via la prestation de service.

## Répartition géographique du nombre de places en établissements collectifs et en crèches familiales pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2007 – France entière



Source : Cnaf/Drees/Insee

Champ : France entière y compris places non financées par la prestation de service unique

### Précisions méthodologiques de l'indicateur n° 7 (1<sup>er</sup> sous-indicateur) :

Depuis 2005, la CNAF dispose de données sur l'offre d'accueil en EAJE. Elles sont élaborées à l'aide de son système d'information de gestion – SIAS – servant à la liquidation des prestations de services par les CAF, qui sont versées à la quasi-totalité des établissements d'accueil pour jeunes enfants. Ce système d'information permet de disposer au cours de l'année N de données provisoires précoces sur l'année N-1 et définitives sur l'année N-2, de récolter un grand nombre d'informations sur les équipements gérés (type d'accueil, prix de revient financier ou budgétaire...), de couvrir la France entière et d'intégrer les jardins d'enfants. Le champ couvert est celui des EAJE en cours de fonctionnement au 31 décembre de l'année d'observation ou ayant fonctionné au cours de cet exercice.

Cette base de données CAF ne couvre pas les places agréées non financées par une prestation de service (cas des crèches d'hôpitaux notamment qui ne respecteraient pas l'obligation d'ouvrir 30 % des places au public), soit environ 2,5% du total des places agréées en EAJE. L'enquête sur la Protection maternelle et infantile de la DREES – qui suit l'ensemble des EAJE – permet notamment de déterminer le nombre de places disponibles non financées par une prestation de service. Ce nombre de places non financées par la PSU devrait toutefois diminuer progressivement, ces équipements se mettant en capacité de bénéficier de la prestation de service.

Par défaut, un équipement proposant plusieurs types d'accueil (collectif et familial, par exemple) est répertorié en accueil collectif car les places ne peuvent être ventilées plus précisément.

Les données de population de l'INSEE utilisées afin de réaliser l'indicateur national décrivent une situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1 pour l'indicateur de l'année N. Les données INSEE utilisées pour élaborer la carte par département font référence au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### **Complément au 1<sup>er</sup> sous-indicateur (données Drees)**

Depuis plusieurs années, l'enquête sur la Protection maternelle et infantile de la DREES recueille annuellement des informations auprès des conseils généraux sur l'activité des services de PMI, notamment sur le nombre de places d'accueil collectif et familial des enfants de moins de six ans.

Dans la mesure où le mode de recensement de l'information (remontée sous forme d'enquêtes) diffère de celui opéré par le système d'information de gestion des CAF, où les définitions des catégories d'établissements et le champ suivi (PSU comprise ou non) diffèrent également, on constate des écarts entre les deux séries. L'enquête PMI (intégrant les places non financées par la PSU) dénombre plus de places entre 2005 et 2007 que la source CNAF (qui n'intègre pas les places non financées par la PSU), mais les écarts tendent à se réduire. Ils sont respectivement de 15 000 places en 2005, de 11 000 places en 2006 et de 6 000 places en 2007. L'absence des places non financées par la PSU dans la source CNAF explique une partie de ces écarts : le nombre de ces places était de l'ordre de 7 000 en 2007 selon les données de l'enquête PMI. La répartition par type d'accueil n'est pas totalement cohérente entre les deux sources : l'enquête PMI permet de ventiler les places de type crèches familiales proposées par les établissements multi-accueil mais pas les données administratives de la CNAF où toutes les places gérées par les établissements multi-accueil sont comptées comme des places d'accueil collectif, le nombre de ces places étant de près de 9 000 en 2007 selon les données de l'enquête PMI.

France entière	1990	2000	2003	2004	2005	2006	2007
Places agréées d'accueil collectif*	184 500	233 300	249 900	256 500	266 313	271 282	280 203
Places en crèches familiales	61 600	64 400	62 300	62 600	62 329	61 562	60 736
<b>Total des places offertes en accueil collectif et crèches familiales</b>	<b>246 100</b>	<b>297 700</b>	<b>312 200</b>	<b>319 100</b>	<b>328 642</b>	<b>332 844</b>	<b>340 939</b>

Source : DREES, enquête PMI. Champ : France entière. \*L'accueil collectif recouvre les crèches collectives, les haltes-garderies, les jardins d'enfants et le multi-accueil collectif.

**Indicateur n° 7 : Évolution du nombre de places agréées en établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) pour 100 enfants de moins de trois ans et du nombre de places actives en EAJE pour 100 enfants de moins de trois ans.**

**2<sup>ème</sup> sous indicateur : Nombre de places actives en équivalent temps plein en EAJE pour 100 enfants de moins de trois ans.**

Ce deuxième sous indicateur cherche à affiner la notion de place agréée, en la complétant par celle de place « active » et place active en équivalent temps plein (ETP).

Le nombre de places actives en EAJE est un indicateur qui reflète la consommation des places offertes aux enfants de moins de trois ans. Pour chaque équipement, il correspond à la somme des heures effectives d'accueil des enfants, rapportée au nombre de jours d'ouverture de l'équipement multiplié par l'amplitude horaire d'ouverture journalière (cf. *Précisions méthodologiques*).

La comparaison entre le nombre de places actives et le nombre de places agréées proposée par le premier sous-indicateur reflète tout à la fois le fait qu'une place peut être partiellement utilisée du fait des vacances scolaires, d'un usage hebdomadaire complété par un temps partiel parental, d'un moindre besoin aux deux extrémités de la journée, des absences liées aux maladies infantiles ou encore d'une insuffisance de personnel qualifié rendant inutilisable certaines places agréées. Dans le cas d'absence de l'enfant, il peut s'avérer très difficile de trouver une demande complémentaire permettant alors de compenser l'absence de l'enfant inscrit sur les places libérées.

Sachant qu'au cours d'un exercice tous les établissements ne fonctionnent pas pendant le même nombre de journées et selon les mêmes amplitudes journalières, il est également proposé de ramener ce nombre de places actives à une valeur en équivalent temps plein. Celle-ci est calculée sur la base d'une amplitude journalière de 10 heures, et 250 jours par an. Le fait que le nombre de places actives en ETP soit inférieur au nombre de places actives traduit des volumes annuels d'heures d'ouverture des équipements inférieurs à celui retenu par convention. Ce n'est donc pas tant le niveau de cette donnée qui doit être considérée – puisqu'elle découle de la norme d'ouverture retenue – que son évolution au cours du temps. En effet, en s'affranchissant des changements d'heures ou de jours d'ouverture opérés par chaque équipement d'une année sur l'autre, on dispose ici d'un nombre de places actives en ETP qui reflète intégralement l'augmentation du nombre d'actes réalisés.

France Métropolitaine	2006	2007	2008 (P)
<b>Places actives*</b>	201 710	211 864	213 685
<b>Places actives ETP*</b>	172 076	181 702	189 678
<b>Total des places actives pour 100 enfants de moins de trois ans</b>	<b>8,8</b>	<b>9,1</b>	<b>9,0</b>
<b>Total des places actives en ETP pour 100 enfants de moins de trois ans</b>	<b>7,5</b>	<b>7,8</b>	<b>8,0</b>

Source : CNAF (SIAS), champ France métropolitaine hors prestations non financées par la prestation de service unique.

Légende : (P) provisoires, \* yc jardins d'enfants.

En France métropolitaine, le nombre de places actives destinée à l'accueil des enfants de moins de 3 ans, consommées en EAJE en 2007 s'établit à 9,1 places pour 100 enfants de moins de trois ans. Rapportée à une norme d'équivalent temps plein, il est de l'ordre de 7,8 places pour 100 enfants.

Précisions méthodologiques de l'indicateur n° 7 (2<sup>ème</sup> sous-indicateur) :

Depuis 2005, la CNAF dispose de données sur l'offre d'accueil en EAJE. Elles sont élaborées à l'aide de son système d'information de gestion – SIAS – servant à la liquidation des prestations de services par les CAF, qui sont versées à la quasi-totalité des établissements d'accueil pour jeunes enfants. Ce système d'information couvre sur la France entière les EAJE en cours de fonctionnement au 31 décembre de l'année d'observation ou ayant fonctionné au cours de cet exercice. Depuis 2006, les données sur l'activité des équipements sont disponibles par cette même source.

Le nombre de places actives en EAJE correspond à la somme des actes réalisés – exprimés en heures – rapportée au nombre de jours d'ouverture de l'équipement multiplié par l'amplitude horaire d'ouverture journalière. Un acte réalisé correspond à une heure effective d'accueil d'un enfant.

*Place active = Actes réalisés / (Nb jours d'ouverture X amplitude journalière)*

Le nombre de places actives en équivalent temps plein est calculé en rapportant la somme des actes réalisés – exprimés en heures – à une norme d'ouverture conventionnelle, identique pour chaque équipement. Celui-ci est calculé sur la base d'une amplitude journalière de 10 heures, et 250 jours par an.

*Place active en ETP = Actes réalisés / (250 jours X 10 heures)*

Les informations nécessaires au calcul des places actives ne sont pas disponibles pour les DOM. En effet, la prestation de service étant gérée selon des règles spécifiques (à la journée et non à l'heure), la consolidation des données n'est pas possible.